



N° d'affichage :

SEC/2019/05/005

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 02 juillet 2019

Membres en exercice : 27
Membres présents : 18
Suffrages exprimés : 19
Votes Pour : 19
Votes Contre : 00
Abstention : 00

Certifiée exécutoire par le Maire compte tenu de l'affichage et de la réception en Préfecture le 18/07/2019
Deshaies, le 18/07/2019

La Directrice Générale des Services

Mylène LACIDES

L'an deux mille dix-neuf, le Mardi 02 juillet, suite à la convocation du 21 juin, le Conseil Municipal de Deshaies s'est réuni en Mairie, à dix-huit heures trente minutes à la salle des délibérations, sous la présidence de Madame le Maire, Jeanny MARC.

Sont présents : MARC Jeanny, GUILLAUME Alphonse , OPET Ghislaine (arrivée à 19h15) ,GOUBIN Fred, BARRE Augustina, NICOISE Robert (respectivement, Maire, 1^{er}, 3^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème} et 7^{ème} adjoint), MOULA Gladys APPOLINAIRE Lionel (arrivé à 19h27), PHILETAS Christina GAMIETTE Julien, GAMIETTE Myonette, , MORVAN Philippe, CARENE née VALLUET Marie-Yvonne (arrivée à 19h05), JUDITH (née GOUBIN) Villard, ALIDOR Fritz, SOMMEIL Nicole, VALLUET Odette, GAMIETTE Liliane (arrivée à 19h57) (Conseillers municipaux)

Absents excusés : BERNIER Maritza (Procuration à Christina PHILETAS), MOBETIE Marie-France (respectivement 2^{ème} adjoint, conseillères municipales)

Sont absents : MANIOC Alain, MICHALON Irmine, SABAS Sydney, Max MATHIASIN, JEAN née SABAS Lydie, BALZINC Théogat , FLÉMIN Félix, (conseillers municipaux),

Secrétaire de séance : Philippe MORVAN

Ont assisté : Directrice Générale des Services : Mylène LACIDES

Secrétaires Administratives : Odile OPET et Yasmine SAINT-MARC



Cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication

CHANTIER-ECOLE : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC GUADELOUPE FORMATION

Exposé des motifs

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération N° 17/08/91, le conseil municipal a approuvé le projet de création d'une salle omnisport par la réhabilitation d'un bâtiment communal.

Ce projet vise à réaliser les travaux tous corps d'état dans le cadre d'un chantier d'école avec un organisme habilité.

L'Etablissement Guadeloupe Formation a donc émis un avis favorable pour la rénovation d'un bâtiment communal :

☞ La création d'une salle omnisport

Ce chantier école a pour finalité d'accroître les perspectives d'intégration sociale des jeunes éloignés de l'emploi



N° d'affichage :

SEC/2019/05/005

COMMUNE DE DESHAIES

Conseil Municipal du 02 juillet 2019

Inscrits en qualité de demandeur d'emploi, ces jeunes vont pouvoir valider leur projet professionnel et obtenir le titre professionnel de niveau V du projet validé.

Ils bénéficieront de 1 660 h de formation et 140 h en entreprise avec pour objectifs de réaliser les travaux d'entretien et d'aménagement, les travaux d'installation électrique et sanitaire.

Le plan de financement est le suivant :

BUDGET PREVISIONNEL		
Coût du projet	Taux	644 873,00 €
Dotation Guadeloupe Formation label E2C	8 %	54 564,00 €
Guadeloupe Formation service rémunération	15 %	95 760,00 €
Dotation Guadeloupe Formation ESE	48 %	309 196,00 €
COMMUNE	29 %	185 353,00 €

DISPOSITIF DECISIONNEL

Le Conseil Municipal,

Où l'exposé de Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L 2121-29;

Vu la délibération n°17/08/91 du 21 décembre 2017 portant création d'une salle omnisport

Vu la délibération n° 19/03/31 en date du 05 Avril 2019 portant adoption du Budget Principal 2019,

Vu l'avis favorable de la commission financière en date du Lundi 24 juin 2019

Considérant la volonté de la commune de réaliser les travaux tous corps d'état dans le cadre d'un chantier d'insertion avec un organisme habilité

Considérant l'objectif de la commune d'offrir aux jeunes demandeurs d'emploi la possibilité d'intégrer un chantier école afin d'acquérir la formation de base pour une insertion utile

DECIDE à l'UNANIMITE

Article 1 : DE VALIDER le projet chantier école en vue de la création d'une salle omnisport

Article 2 : DE L'AUTORISER à signer la convention avec l'Etablissement Guadeloupe Formation

Article 3 : De DONNER pouvoir pour entreprendre les démarches et signer les actes administratifs afférents à ce dossier.

Deshaies, le 02 juillet 2019

Ont signé au registre tous les membres présents

édition conforme
Le Maire
Jeanny MARC

Conseil Municipal du 02 juillet 2019-Délibération n°19/05/89